

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 23

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme tel, même muni du magasin, que celui-ci soit plein ou non.

Le magasin peut servir pendant un temps illimité; en effet, après avoir tiré plusieurs milliers de coups, on n'a remarqué ni usure ni dérangement dans son mécanisme.

L'école de tir de Spandau fait actuellement des expériences pratiques avec cet appareil. On peut conclure des résultats obtenus que celui-ci s'est fort bien comporté et on peut dire avec certitude qu'il sera introduit au moins dans quelques unités de troupes.

Le *Pester Lloyd* a cru devoir inférer de cet article que le ministère de la guerre prussien avait décidé en principe l'introduction de ce fusil à répétition pour les troupes à pied de l'armée allemande. Cette supposition est erronée. Le mot souvent répété du défunt major de Plönne : « Celui qui est en état d'envoyer dans le même temps le plus de plomb à son adversaire sera le vainqueur » est aussi bien connu en Allemagne qu'en Suisse, dans l'Amérique du Nord, en Autriche, pays dans lesquels on s'occupe depuis plus ou moins de temps de la construction d'un fusil pratique à plusieurs charges. Cependant ces fusils à répétition n'ont été jusqu'à présent introduits définitivement dans l'infanterie d'aucun pays, soit parce qu'ils sont imparfaits au point de vue technique (trop compliqués, de peu de durée, etc.) soit parce que des considérations financières s'y opposaient. Le premier de ces motifs existe aussi en ce qui concerne l'appareil Løwe. Celui-ci est, il est vrai, d'un prix relativement modique (il coûte, si nous ne nous trompons, deux marcs pièce); mais il fonctionne, dans les mains d'un soldat inexpérimenté, moins rapidement qu'un fusil à simple charge. Pourquoi alors dilapider plusieurs millions pour une amélioration de peu d'importance qui pourra bientôt être dépassée? En réalité, jusqu'à présent le « magasin à cartouches de Løwe, » c'est ainsi qu'on le nomme officiellement, a été introduit dans le bataillon des chasseurs de la garde à titre d'essai; mais on n'en est pas particulièrement satisfait. Ce que l'on peut dire sans se tromper, c'est que cet appareil n'a pas encore été officiellement abandonné. A part cela, tout ce que les journaux allemands annoncent est faux.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire fédéral aurait l'intention de procéder comme suit aux exercices de la landwehr : chaque année, les troupes des quatre arrondissements de division qui n'ont pas d'inspection auraient un service de quatre jours. On alternerait pour les classes appelées, ensorte que le quart de l'effectif serait appelé chaque année. Les corps auraient, par contre, leurs cadres au complet.

La commission fédérale de révision des pensions militaires siégera à Berne les 23 et 24 décembre. Elle aura, dit-on, un grand nombre de recours à examiner, ainsi que plusieurs demandes nouvelles assez importantes.

La réunion annuelle de fin d'année des colonels divisionnaires est convoquée à Berne pour le 28 décembre. Rien de particulier à noter sur ses tractanda.

MM. le lieutenant-colonel Sury, à Soleure, et capitaine Moilliet, de Genève, à Berne, ont été promus instructeurs de 1^{re} classe pour la cavalerie.

Sont nommés lieutenants du génie : les aspirants suivants appartenant à la Suisse romande, qui ont subi les examens à la suite de l'école d'application à Zurich : MM. Villars, Louis, à Lausanne ; Bonna, F., à Genève (pionniers) ; Tavel, Fernand, à Payerne ; von Moos, Charles, à Morat ; Hammer, Charles, à Neuchâtel (pontonniers) ; d'Allevès, Maurice, à Sion, et Messerli, Oscar, à Genève (sapeurs).

Le règlement d'exercice de la cavalerie, introduit provisoirement le 18 janvier 1878, est adopté définitivement avec quelques modifications.

ARGOVIE. — La Société des officiers d'Argovie a adressé à l'Assemblée fédérale une pétition demandant l'étude de la question des fortifications et l'allocation de crédits en vue de la défense de la frontière. Environ 3500 signatures sont apposées au bas de cette pétition.

VAUD. — Samedi soir, 11 décembre, avait lieu, au Casino-Théâtre, à Lausanne, la distribution des prix de la Société de tir aux armes de guerre de Lausanne, cérémonie qui donne lieu, chaque année, à une soirée familière pour laquelle l'*Union instrumentale* prête toujours son concours.

M. le capitaine Grenier, président, dans son discours d'ouverture, a fait ressortir les progrès réalisés dans le courant de l'année, pendant laquelle le tir a donné les résultats suivants : à 200 mètres, 79 %, à 300 mètres, 80 % et à 400 mètres, 62 %. Il a été vendu aux sociétaires 2760 passes, qui ajoutées aux passes tirées par les militaires astreints aux exercices de tir (30 coups par homme), donnent un total de 36,320 coups.

Il a été délivré 135 prix. Les trois premiers ont été obtenus par MM. Mayor, armurier, 130 points (maximum 150) ; Henny, Th., 127, et Curtet, Emile, 126.

La partie familière qui a suivi cette opération a été des plus gaie. M. Grenier porte le toast à la patrie, « à cette patrie qui n'a pas besoin pour sa défense de coûteuses fortifications, celles que la Providence lui a si généreusement prodiguées pouvant lui suffire, bien gardées par d'habiles tireurs. »

M. Maillard fils fait ressortir les résultats désastreux (30 à 35 %) de l'organisation actuelle des exercices de tir auxquels sont astreints les soldats-citoyens, exercices qui, par la dépense qu'ils imposent, sont une lourde charge à laquelle on se soumet parce qu'on ne peut faire autrement, mais qui n'atteindront jamais le but proposé aussi longtemps qu'on en fera peser les frais sur la bourse du soldat. L'orateur fait un pressant appel à l'union de toutes les sociétés de tir pour obtenir de l'autorité militaire fédérale une modification dans ce sens à l'organisation de ces exercices.

— Dimanche 12 décembre a eu lieu au Casino-Théâtre, à Lausanne, le banquet annuel avec distribution des prix de la Société des carabiniers de Lausanne. Environ 300 assistants s'y trouvaient réunis sous la présidence de M. le préfet A. Cherix. La réunion a été fort intéressante et animée. On y a entendu entr'autres un toast éloquent à la Patrie porté par M. le conseiller national Ruchonnet. L'orateur a été particulièrement acclamé quand il s'est écrié « avec 200,000 hommes bien armés et l'amour du pays point n'est besoin de coûteuses fortifications. »

Le rapport lu par M. le Président porte que la Société, dès l'ouverture du tir, en avril dernier jusqu'à fin octobre, soit pendant 39 demi journées, a consommé 58,389 cartouches, sans compter le tir d'essai qui n'est pas contrôlé. Il y a, en tout, 252 membres, dont 36 réceptions de cette année.

Au tir annuel, tournantes à 300 mètres, il a été vendu 39,607 jetons (10,000 de plus que l'an dernier) avec lesquels on a fait 8533 cartons de 35 centimètres, soit 4,6 coups pour un carton.

En 1878	on a fait	1 carton	sur	5 coups	$\frac{5}{10}$;
En 1879	»	1	»	5	»
En 1880	»	1	»	4	» $\frac{6}{10}$;

la distance et les dimensions étant les mêmes. Il y a donc progrès.

Le produit de cette cible a été de 5941 fr. 05 c. Il a été distribué en prix et primes 1220 fr., et le reste de la recette a été attribué aux cartons à raison de 42 centimes. Cette diminution de 2 centimes sur le chiffre de l'an dernier s'explique par le fait de l'élévation de la moyenne du tir; la valeur du carton a dû baisser d'autant.

Cible à points : 10,460 jetons. Il s'y est fait 40033 points qui valent, après le prélèvement habituel, 2 $\frac{1}{5}$ centimes.

Tournantes à 200 mètres : 4022 coups, dont 711 cartons. La répartition est de 42 centimes par carton.

Bonne cible au nombre G, à 300 mètres. Jamais il n'y avait eu de participation aussi forte : 160 tireurs à passes de 3 fr., soit 480 fr., ce qui, avec l'allocation de la caisse de 667 fr., a donné un ensemble de 1147 fr. à répartir entre 152 tireurs ayant fait le minimum fixé de 20 points sur les 100 possibles. Le premier prix a été de 32 fr. et le dernier de 5 fr.

Bonne cible K, au carton, à 300 mètres :

152 tireurs à 2 fr.	fr.	304	—
568 reprises à 1 fr.	»	568	—
Allocation de la caisse	»	200	—
Total :		fr.	1072	—
Dont à déduire pour frais	»	113	60
Reste :		fr.	958	40

à partager entre 113 tireurs ayant fait deux cartons. Premier prix, 27 fr. ; dernier prix, 6 fr.

Bonne cible E, à carton, à 200 mètres :

150 tireurs à 3 fr. la passe	fr.	450	—
1076 reprises à 50 c.	»	538	—
Dons d'honneur	»	308	—
Allocation de la caisse	»	200	—
Total :		fr.	1496	—
Frais à déduire	»	107	60
Reste :		fr.	1388	40

à répartir entre 117 tireurs ayant fait deux cartons. Premier prix, 40 fr.; dernier prix, 6 fr.

Les vingt premiers prix aux bonnes cibles ont été décernés aux tireurs ci-après :

Cible G, 300^m à points :

MM. Maurel, Félix,	83	points sur 100.
Chatelanat, Loys,	80	»
Mayor, armurier,	80	»
Dubois, Georges,	79	»
Guignard, Marc,	77	»
Bourquin, Jaques,	77	»
Barbezat, Louis,	75	»
Jarre, avoué, Thonon,	74	»
Forney, Charles,	74	»
Wolti, Oswald,	73	»
Dapples, colonel,	73	»
Descombaz, Daniel,	71	»
Curtet, Emile,	70	»
Joyet, Jules,	70	»
Corbaz, Louis,	69	»
Monnet, Amédée,	69	»
Milliet, Alexandre,	69	»
Chessex, Louis,	68	»
Maurel, Charles,	68	»
Chavan, Charles,	68	»

Cible K, 300^m à cartons : MM. Marguet, Abram ; Dubois, Georges ; Forney, Charles ; Chessex, Louis ; Ribet, Jean ; Golay, Samuel ; Krieg, Auguste ; Seewer, Charles ; Tétaz, Léon ; Curtet, Emile ; Rouge-Bolinger ; Thélin, Adrien ; Perrin, Joseph ; Desponds, François ; Bassin, Fortuné ; Thuillard, Constant ; Sauges, Jean-Baptiste ; Chavan, Charles ; Jaccottet, Paul ; Dutoit, Eugène.

Cible E, 200^m à cartons : MM. Blanc, Louis, lieutenant ; Dubois, Georges ; Frick, Jaques ; Jaccottet, Paul ; Forney, Charles ; Wolti, Oswald ; Bourquin, Jaques ; Wyssa, Samuel ; Wyssbrod, David ; Bovard, Henri ; Lecomte, colonel ; Perrin, Joseph ; Thuillard, Constant ; Borgeaud, Edouard ; Gay, Sigismond ; Servet, Henri ; Demartines, Charles ; Delacrétaz, Jules ; Dapples, colonel ; Cherix, préfet.

Les 20 meilleures mouches (6 centimètres) au tir annuel des tournantes à 300 m. ont été levées par MM. Köpfer, négociant ; Forney, Louis ; Noverraz, Louis, huissier ; Delacrétaz, Jules ; Maurel, Charles ; Henchoz, Louis ; Dapples, colonel ; Henny, Théodore ; Monnet, Amédée ; Deluz, Louis ; Mayor, armurier ; Köpfer, négociant ; Maurel, Félix ; Wolti, Oswald ; Matthey, Emile (deux, n^{os} 15 et 16) ; Lecomte, colonel ; Rossier, Louis ; Dubois, Georges ; Cherix, préfet.

La prime du plus grand nombre a été obtenue par MM. Demont, 1^{er} lieutenant, avec 647 cartons ; Cherix, préfet, avec 520 cartons, et Forney, Charles, avec 483 cartons.

Le rapport susmentionné de M. le président Cherix rappelle encore, en terminant, que 40 membres de la Société se sont constitués en section pour représenter la Société au tir cantonal d'Yverdon, et qu'ils y ont obtenu le 5^e prix, belle coupe (qui circule au banquet) dont ils ont fait cadeau à la Société.

En résumé, la gestion financière se boucle en équilibre.